

<b>Zeitschrift:</b>	Défis / proJURA
<b>Herausgeber:</b>	proJURA
<b>Band:</b>	3 (2005)
<b>Heft:</b>	12: Les communes de l'Arc jurassien et l'eau
<b>Artikel:</b>	Production et distribution d'eau en France voisine : la volonté d'assurer pleinement un service public
<b>Autor:</b>	Perrot, Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824115">https://doi.org/10.5169/seals-824115</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Production et distribution d'eau en France voisine

# La volonté d'assurer pleinement un service public

**La charge d'assurer l'approvisionnement en eau de qualité aux habitants de notre commune s'est toujours avérée particulièrement lourde pour les municipalités qui se sont succédées depuis une trentaine d'années.**

**Cette difficulté tient au contexte hydrogéologique très complexe du plateau de Blamont et du massif du Lomont, et à ce qui en découle: nécessité d'utiliser des ressources dans un aquifère profond, situé loin du centre de la commune, difficulté à en assurer la protection vis à vis des pollutions essentiellement agricoles.**

**D**epuis une dizaine d'années (!), la commune de Blamont a entrepris la délimitation des périmètres de protection des captages, ce qui a obligé à effectuer plusieurs campagnes de colorations, plusieurs études hydrogéologiques prescrivant, entre autres, des travaux importants tels que le détournement partiel d'une petite rivière, la Creuse, et son aménagement par mise en place de seuils sur le reste de son parcours, afin d'éviter l'érosion des marnes et les infiltrations de l'eau - polluée- de l'aquifère supérieur vers l'aquifère inférieur.

### L'engagement nécessaire des élus

C'est dire la charge de travail pour les élus concernés par ce dossier. Et pourtant, sollicités il y a une dizaine

d'années par une filiale de la Générale des Eaux, ils ont rejeté sans hésiter une proposition de reprise de l'ensemble des installations d'approvisionnement et de traitement, ainsi que les réseaux, préférant assurer eux-mêmes la gestion du service.

Pour résumer les termes du débat, le choix était entre, d'une part la sécurité et le haut niveau de qualité (installations et eau produite) apportés par les professionnels, accompagné d'un renchérissement certain et incontrôlable du prix de l'eau, d'autre part une charge permanente assurée par des élus et du personnel communal, assistés par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) et du Conseil Général du Doubs, et une gestion au plus près. Ce dernier argument a eu certes beaucoup d'importance, compte tenu des informations que l'on pouvait avoir sur l'augmentation très nette des ta-





*Le charmant petit village de Blamont en France voisine.*

rifs dans les communes ayant concédé leur service d'eau. Mais une considération plus politique voire affective a probablement influé sur la décision. C'est le rappel de la mission traditionnelle des élus de garder le contrôle de la gestion de l'eau, de la forêt, de la voirie... d'assurer en fait pleinement le service public communal.

### **La création de services intercommunaux : une option intéressante**

On comprend aisément que la complexification croissante du contexte administratif et technique amène les élus à envisager de concéder le service d'eau à une compagnie quand la collectivité n'a pas les moyens d'assurer cette responsabilité.

Une autre option qui doit être évoquée dans ce cas est la création de services intercommunaux. La mutualisation des moyens peut apporter une solution adéquate tout en permettant le contrôle par les élus et la maîtrise des coûts. Dans le cas de la commune de Blamont, une démarche de rapprochement avec le syndicat des Eaux d'Abbévillers a été entreprise. Elle permettra, si elle aboutit, la mise en

place d'une usine de traitement par filtration membranaire, le renforcement du maillage du réseau actuel et l'embauche de personnel qualifié.

Pour conclure, chaque collectivité peut trouver une alternative à la concession qui ne me paraît pas politiquement ni économiquement sou-

haitable. Il faut avoir la volonté d'assurer la mission que les administrés nous confient, se donner les moyens de l'assumer, et de bien expliquer les raisons du choix qui a été fait.



### **Par Claude Perrot**

*Médecin, maire de Blamont, président de la Communauté de communes de Blamont et environs (Département du Doubs).*